



**Durant les mois de juillet et août 2026, un arrêté municipal\* encadrera les conditions de circulation et de stationnement des autocars dans le quartier de Ploumanac'h.**

Dans ce cadre, les autocars transportant des groupes de voyageurs ne seront plus autorisés à accéder au cœur du site de Ploumanac'h. Les dispositions suivantes s'appliqueront :

- Dépose et reprise des passagers au Port de Ploumanac'h
- Stationnement des autocars obligatoire sur les emplacements dédiés situés rue du Cribo.

Cette mesure s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la Ville de Perros-Guirec afin d'améliorer la gestion des flux de circulation et de renforcer la sécurité et la qualité d'accueil des visiteurs.

**En période estivale, le parking de Saint-Guirec connaît une fréquentation particulièrement élevée, reflet de l'attractivité du site.**

Les observations réalisées en 2025 ont permis d'identifier plusieurs points d'attention liés à la présence simultanée de nombreux autocars touristiques :

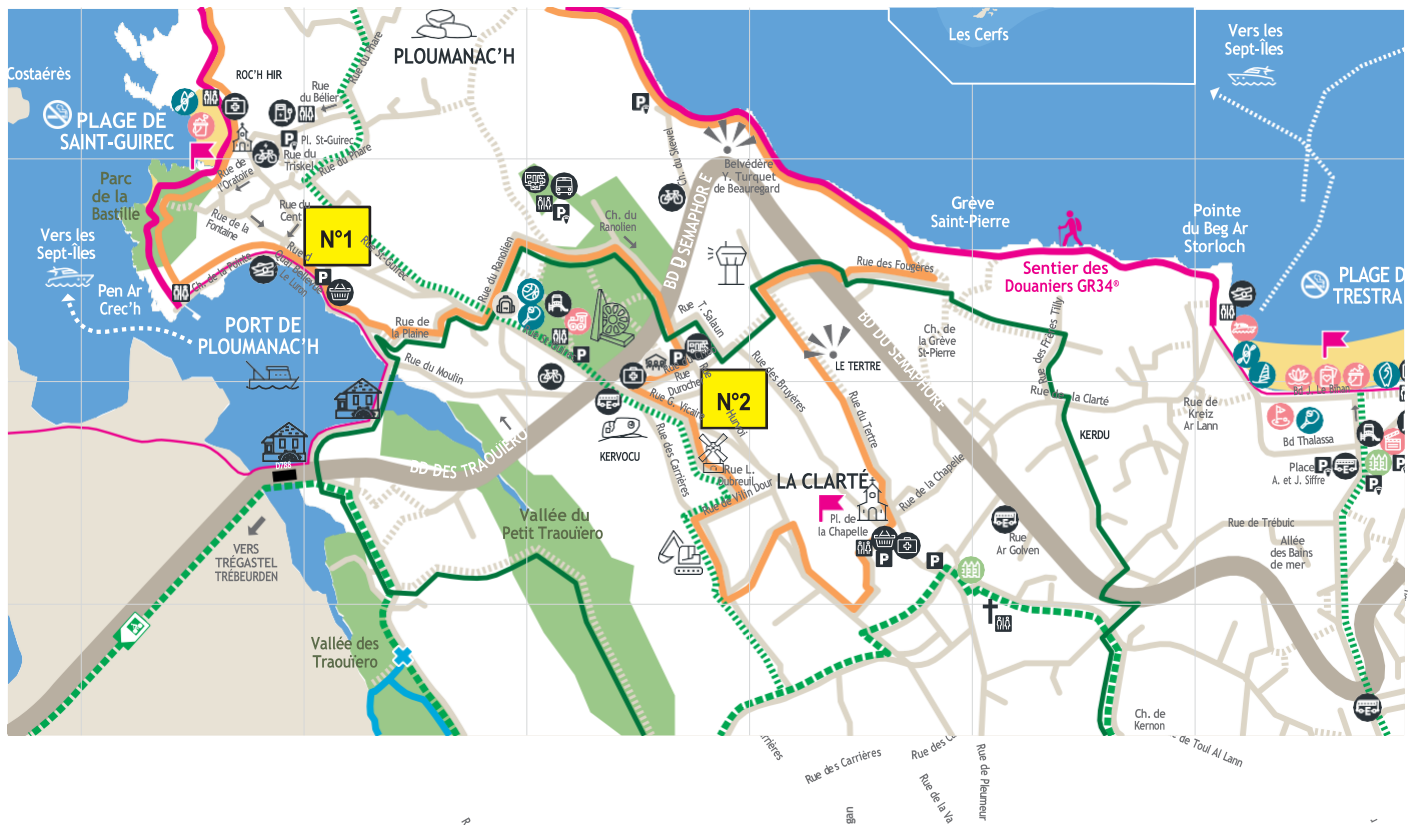
- L'accès au parking s'effectue par des voies étroites, peu adaptées à un trafic important de véhicules de grand gabarit, ce qui peut générer des ralentissements ;
- En haute saison, la fréquentation des autocars dépasse régulièrement la capacité du site, actuellement limitée à quatre emplacements dédiés.
- Dans ce contexte de forte affluence, certaines situations peuvent apparaître (déposes ponctuelles hors des espaces prévus, circulation ralentie...), impactant à la fois la fluidité des déplacements et le confort de visite.

Afin d'accompagner au mieux cette dynamique touristique et améliorer l'accueil de tous, un nouveau dispositif est mis en place. Il a pour objectifs de :

- Fluidifier la circulation,
- Améliorer l'expérience des visiteurs,
- Sécuriser les conditions d'accueil,
- Préserver la qualité de vie et de circulation dans le quartier de Ploumanac'h.

Vous trouverez en ci-joint les informations pratiques relatives à ces évolutions, pour vous permettre d'anticiper sereinement l'organisation de vos séjours.

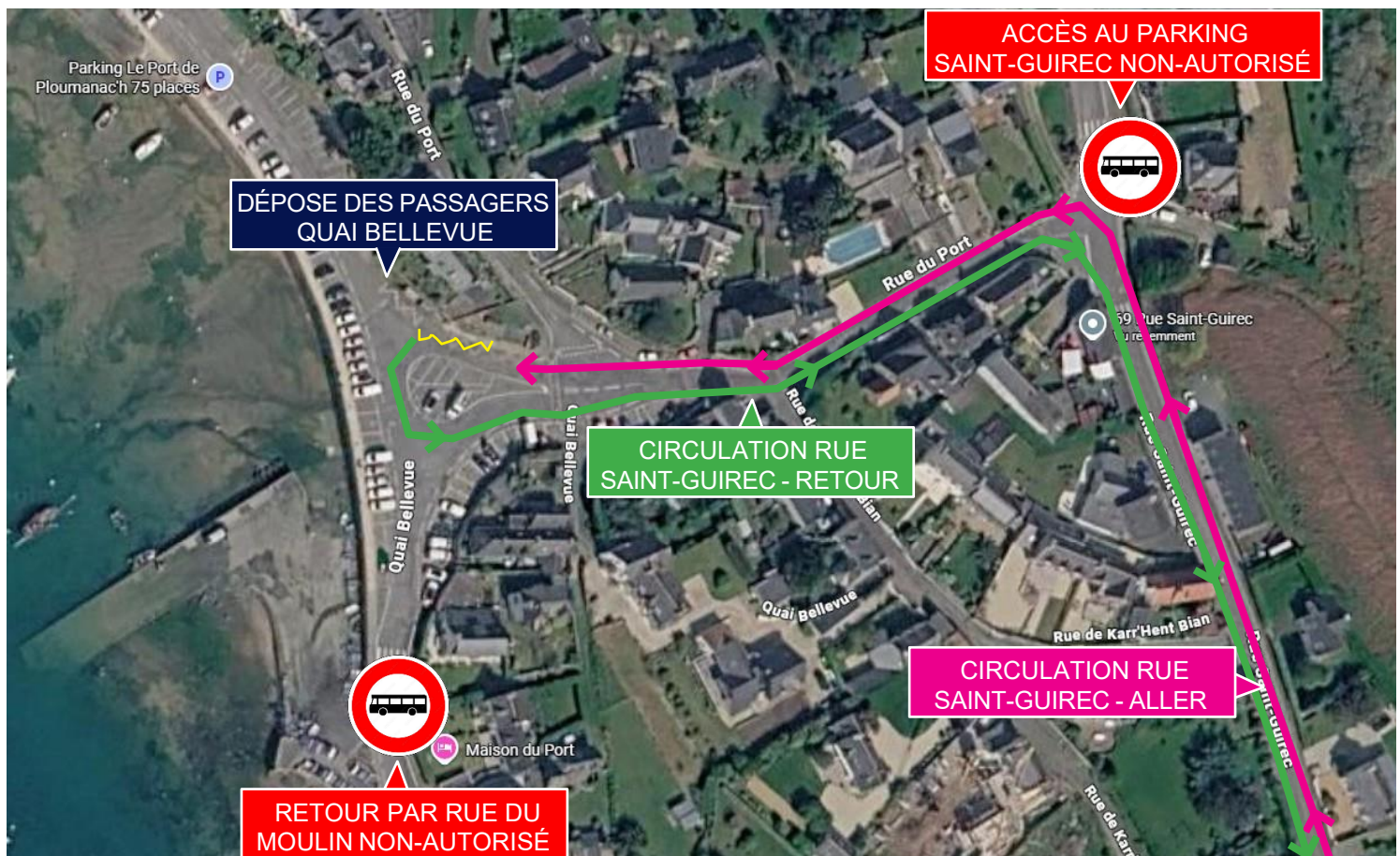
# 1 - Vue d'ensemble



**N°1** : Dépose et reprise des voyageurs - Quai Bellevue - Port de Ploumanac'h

**N°2** : Stationnement du bus OBLIGATOIRE - Rue de Cribo - Quartier de la Clarté

# 2 - Plan relatif à la dépose des voyageurs - Port de Ploumanac'h



- Circulation sur la **rue Saint-Guirec** jusqu'à l'intersection avec la rue du Port.
- Dépose des passagers **quai Bellevue** à l'emplacement dépose-minute dédié
- Retour OBLIGATOIRE par la rue Saint-Guirec (**Rue du Moulin non-autorisée**)

### 3 - Plan de stationnement des autocars - Parking des Traouïero



- Stationnement **rue du Cribo - Parking des Traouïero**, 3 emplacements dédiés  
*NB : Ces places de stationnement sont gratuites.*  
*Les sanitaires publics sont accessibles à 400 mètres à pied au parc des sculptures.*

### 4 - Détails des distances

#### Pour les autocars

- Quai Bellevue --> Rue du Cribo | 1,2 km

#### Pour les voyageurs (à pied)

- Quai Bellevue --> Plage Saint-Guirec | 450 mètres
- Quai Bellevue --> Phare de Mean Ruz | 1 km

*NB : Une navette gratuite circulera à cette période reliant le port de Ploumanac'h et le parking Saint-Guirec à la fréquence d'une navette toutes les 30 minutes.*

*Des panneaux seront installés pour guider les passagers vers Saint-Guirec.*

### 5 - Contacts utiles

Office de Tourisme de Perros-Guirec : 02.96.23.21.15

Mairie de Perros-Guirec : 02.96.49.02.49

Police Municipale : 02.96.49.04.61

Maison du Littoral : 02.96.91.62.77

### 6 - demande de renseignements

[infos@perros-guirec.com](mailto:infos@perros-guirec.com)



Office de Tourisme de Perros-Guirec  
21, place de l'Hôtel de Ville - 22700 Perros-Guirec  
02 96 23 21 15 | [infos@perros-guirec.com](mailto:infos@perros-guirec.com)  
9h - 12h30 / 14h - 18h30 -- 9h - 19h en juillet et août

